



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 534 intitulé

« Règlement fixant les taux de taxes, les compensations

et les tarifs pour l'exercice financier 2019

et fixant les conditions de leur perception »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 17 décembre 2018, le règlement n° 534 a été adopté.

Le règlement n° 534 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 18^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 18 décembre 2018 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 1^{er} janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de décembre 2018.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte
Directeur général et secrétaire-trésorier